

CITOYENNETÉ



Les défenseurs des arbres de La Plaine verts de rage

Grosse manifestation, samedi à Marseille, contre le projet de réaménagement de la place Jean-Jaurès qui implique le départ des forains et l'abattage de nombreux arbres. P.4

PASSION POULPE

Rencontre avec une photographe à l'œuvre tentaculaire...

Mathilde de l'Écotais livre, au Mamo jusqu'au 24 octobre, sa vision artistique et onirique du poulpe, animal auquel le festival Marseille Octopus Worldwide est dédié. Attention les ventouses! P.9



FOOTBALL - LIGUE 1



L'OM récolte trois points à Nice et passe devant Lyon

Les Olympiens se sont imposés 0-1 sur la pelouse du stade de la Riviera de Nice grâce à un but de Morgan Sanson à la 42e minute. Une très bonne opération pour les Marseillais. P.16

La Marseillaise

www.lamarseillaise.fr

« Celui qui combat peut perdre, celui qui ne combat pas a déjà perdu » Bertolt Brecht

Le journal
le plus
chanté
de France

LES FEUILLES D'IMPÔTS ARRIVENT DANS VOS BOÎTES AUX LETTRES

Baisse de la taxe d'habitation : le grand bluff macroniste

La promesse de campagne peine à se réaliser. En cause : l'assèchement des finances locales poussent les communes à augmenter les taux. État des lieux et propositions pour en finir avec une fiscalité injuste. P.2 et 3





« La suppression de la taxe d'habitation ne fait que recentraliser la France. Ce n'est pas comme ça que nous allons construire une nation des communes », se désole Georges Cristiani, président des maires des Bouches-du-Rhône. PHOTO DR

Taxe d'habitation : les communes en ligne de mire

FISCALITÉ

Premières feuilles d'impôts pour les Français depuis l'annonce du gouvernement de supprimer la taxe d'habitation d'ici la fin du quinquennat. Décryptage d'une taxe injuste mais dont l'exonération pourrait bien vider les caisses des communes.

Sur le papier, l'affaire était simple. Prélevée par l'État et redistribuée aux communes, la taxe d'habitation, considérée par beaucoup comme un impôt profondément injuste, devait être supprimée. Pendant la campagne, Emmanuel Macron, alors candidat, s'y engage pour « 80% des Français ». Une fois élu, il annonce vouloir aller plus loin et annonce l'exonération pour tous « au plus tard en 2021 ». Cette suppression doit se faire progressivement. Cette année, une baisse

de 30% a été appliquée.

Pourtant, depuis quelques semaines, de nombreux contribuables se sont plaints du montant de leur feuille d'impôts. Non seulement leur taxe d'habitation n'avait pas diminué, mais elle avait même augmenté dans près de 6000 communes. Le gouvernement rejette la faute sur les maires. « Quelques communes qui ont augmenté les taux de manière totalement discutable », déclare Gérald Darmanin, ministre des Comptes publics. Il cite en exemple la ville de Sceaux dans les Hauts-de-Seine. Là-dessus, des militants LREM lancent le hashtag #BalanceTonMaire (lire ci-contre) sur Twitter pour dénoncer ces élus qui ne jouent pas le jeu selon eux. Tollé dans l'opposition. « Populiste », « poujadiste » : élus de droite comme de gauche dénoncent une chasse aux sorcières organisée par l'exécutif.

« C'est inadmissible d'oser dire que c'est la faute des collectivités locales si la taxe d'habitation ne baisse pas. Je suis scandalisé d'observer de telles manipulations de la part de Gérald Darmanin », s'étrangle Georges

Cristiani (SE), maire de Mimet et président des maires des Bouches-du-Rhône. « L'État nous contraint dans un sens et nous stigmatise de l'autre, c'est scandaleux ! », renchérit-il.

Une taxe injuste

Tout le monde s'accorde au moins sur un point : la taxe d'habitation est injuste. Elle est basée sur des valeurs de référence de biens locatifs datant de... 1966. Une mise à jour tous les six ans avait bien été prévue, mais n'a finalement jamais été effectuée. Marseille offre à ce titre des exemples édifiants d'injustice. « Un habitant du Roucas Blanc paye une taxe d'habitation moins élevée que quelqu'un qui vit à Félix-Pyat ! On ne prend pas en compte la réalité d'aujourd'hui », s'exclame Philippe Laget, secrétaire départemental CGT Finances Publiques à Marseille (lire entretien ci-contre). D'autant qu'avec 40,25%, Marseille figure en deuxième position du classement 2017 des villes où les taux de taxe d'habitation sont les plus élevés. Vient ensuite Nîmes, juste derrière avec 40,10%. En

2015, le forum pour la gestion des villes avait calculé qu'un foyer marseillais type payait en moyenne 2311 euros d'impôts locaux par an.

Mais si cette taxe est injuste, sa suppression ne satisfait pas les maires. Car qui dit suppression d'impôts dit baisse des budgets des communes, déjà grevés par la baisse des dotations de l'État (-3,67 milliards entre 2015 et 2016). Si l'exécutif a promis de compenser « à l'euro près » pour les trois prochaines années, nul ne sait qui paiera la note ensuite. Chargés par le gouvernement de revoir la fiscalité locale, Alain Richard, sénateur LREM et l'ex-préfet Dominique Bur proposent deux pistes : attribuer la taxe foncière, aujourd'hui perçue par les départements, aux communes et intercommunalités ou attribuer directement une part d'impôt national comme la TVA ou la CSG aux collectivités locales.

Georges Cristiani n'y croit pas : « C'est une perte pure et simple. Une dotación, ce n'est pas donner de l'autonomie aux communes, c'est de la charité »,

Marius Rivière

La taxe d'habitation en dates

- Avril 2017 : Emmanuel Macron, alors candidat, propose la suppression de la taxe d'habitation pour « 80% des français » à l'horizon 2020 et le maintien pour les 20% les plus aisés s'il est élu.
- Décembre 2017 : Le gouvernement annonce la suppression de la taxe d'habitation pour 100% de la population « au plus tard en 2021 ».
- Octobre 2018 : première baisse de 30% du montant de la taxe d'habitation pour 80% des Français.
- Octobre 2019 : nouvelle baisse prévue de 30%.
- Octobre 2020 : troisième et dernière baisse de 30%.
- 2021 : suppression totale de la taxe d'habitation.

M.R.

Philippe Laget : « Macron veut asphyxier les maires »

ENTRETIEN

Pour Philippe Laget, secrétaire départemental CGT Finances Publiques à Marseille, l'État, en supprimant la taxe d'habitation, cherche à maintenir sous tutelle les collectivités. Il appelle à une refonte de la fiscalité locale.

La Marseillaise : la taxe d'habitation doit-elle être supprimée selon vous ?

Philippe Laget : Non. Bien sûr que cette taxe, tout comme la taxe foncière, est injuste. Mais plutôt que de la supprimer ou d'appliquer le prélèvement à la source, le gouvernement ferait mieux de refondre entièrement la fiscalité locale.

Pourquoi cette taxe était-elle injuste selon vous ?

PL : Cette taxe s'appuyait sur des valeurs cadastrales de référence datant de 1966 ! C'est-à-dire que l'État se sert de « photographie » de la ville datant de il y a plus de 40 ans. Des quartiers très riches comme très pauvres payent donc le même montant. Prenons l'exemple de Marseille. Un célibataire qui vit dans un T4 de 85 m² avec des revenus de 30 000 euros par an paye une taxe d'habitation de 2515 euros, s'il habite dans le 7^e arrondissement, à Bonneveine par exemple. Le même célibataire avec les mêmes revenus pour la même surface payera 2715 euros s'il habite dans le 1^{er} arrondissement, à Belsunce par exemple.

On ne prend pas en compte la proximité avec des services publics, la présence d'un métro, d'une crèche ou d'équipements sportifs et surtout on ne prend pas assez en compte les revenus.

Cette suppression est-elle une bonne nouvelle pour les contribuables ?

PL : La décision d'Emmanuel Macron donne une impression de justice aux gens. Mais moins d'impôts signifie moins de services publics de qualité. Autant de budget en moins, c'est autant de fonctionnaires territoriaux en moins, d'action sociale en



Pour Philippe Laget, la suppression de la taxe d'habitation s'inscrit dans une volonté de l'État de mettre sous tutelle les collectivités locales. PHOTO: D. B.

moins. La taxe d'habitation représente 27% des budgets communaux. La dotation globale garantie pendant trois ans par le gouvernement pour compenser ne suffira pas, les collectivités locales vont être de plus en plus asphyxiées. C'est une façon pour l'État de mettre sous tutelle les communes.

Dans ces conditions quels choix s'offrent aux communes pour maintenir leur budget ?

PL : Dans tous les cas, elles sont désormais contraintes. Deux choix s'offrent à elles : soit recourir à des emprunts qui peuvent se révéler toxiques. Soit augmenter le taux de la taxe foncière pour tous les propriétaires immobiliers. Mais il faut savoir qu'une part de cette taxe est payée par le locataire au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Quelles mesures alternatives préconisez-vous ?

publiques publiait la liste complète des communes concernées, appelées à assumer leur geste et donc, implicitement, à s'en prendre plein la poire sans trop la ramener.

L'Association des maires de France, présidée par François Baroin (LR), a immédiatement dénoncé une campagne de « déniement irresponsable » et demandé à Emmanuel Macron « de faire cesser cette séquence déplorable. En agissant ainsi, l'État s'engage dans une impasse, aggrave la crise de confiance, déjà forte, avec les territoires et s'isole un peu plus des acteurs locaux ».

Pour les soutiens d'Emmanuel Macron, les maires auraient pris cette décision dans un seul but : faire obstacle à la

PL : D'abord revoir les valeurs locatives de référence. C'est impensable que ça n'ait pas été fait avant. Ensuite, prendre comme critères les revenus des foyers. Il faut qu'il y ait une possibilité d'abattement plus important pour les familles les plus démunies. Les communes pourraient aussi augmenter la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) mais je doute qu'elles le fassent, de peur que ça ne se répercute sur l'emploi.

Que pensez-vous de #BalanceTonMaire ?

PL : Ce n'est pas du tout constructif. Chaque commune a ses problèmes, elles doivent faire avec moins de dotations. Certaines ont lancé de grands projets d'investissement : une bibliothèque, une piscine, un centre aéré, etc... On ne peut pas mettre en accusation les maires de cette façon.

Propos recueillis par Marius Rivière

ÉDITORIAL

Françoise Verna

Collectivités : un « casse » à 13 milliards

● Communes, Départements et Régions, les trois principaux niveaux de la démocratie locale, sont, depuis des années, soumis aux choix budgétaires de gouvernements – de Sarkozy en passant par Hollande – ayant fait le choix de la restriction et du recul de l'investissement public. Avec le gouvernement Macron-Philippe, cette tendance s'est accélérée : sur la durée du quinquennat, l'ensemble des collectivités doivent réaliser 13 milliards d'économies au nom d'une obsession : placer la France dans les clous du dogme de l'Union européenne libérale.

Dans les faits, cette cure d'austérité s'est traduite notamment par la suppression des emplois « aidés » et la mise en place de contrats contraignant les élus locaux à réduire les dépenses de fonctionnement. C'est-à-dire les services publics rendus à la population et financés par les contribuables.

Les Français pénalisés

La suppression progressive de la taxe d'habitation relève de cette logique libérale : vider les caisses des collectivités, en l'occurrence des communes, qui, faute de moyens, laisseront les services aux mains des groupes privés. Le citoyen pouvant s'offrir ces services privés n'y verra que du feu. Mais l'écrasante majorité des Français, pour qui les services publics sont indispensables, sera pénalisée.

Si le président Macron dit vouloir « renouer » le dialogue avec les collectivités, il dit, dans le même temps, ne pas vouloir changer de cap. Ni vraiment de méthode, en témoigne l'ignoble campagne de délation visant les maires sur les réseaux sociaux, orchestrée par le parti présidentiel.

Le hashtag de la honte des marcheurs

RÉSEAUX SOCIAUX

Le hashtag « Balance ton maire » lancé par des militants de La République en Marche est massivement dénoncé par les maires et de nombreux citoyens, comme une campagne de délation et de dénigrement.

Le 12 octobre, des militants LREM lançaient sur les réseaux sociaux le hashtag #BalanceTonMaire, pour dénoncer la décision de certains maires d'augmenter le taux de la taxe d'habitation de leurs communes. Dans la foulée, le ministère des Finances

baisse de 30% de la taxe d'habitation promise par le gouvernement pour 80% des foyers fiscaux. Forcément, attaquer le Président quand les sondages le mettent à terre, c'est tentant... Mais si la raison était tout autre ? Si les 5680 maires balancés n'avaient pas d'autre choix ? Actionner le levier de la fiscalité locale n'a rien d'une attaque mais bien d'une riposte aux baisses de dotations subies par leurs communes. Rien ne peut donc justifier une telle campagne de délation et de dénigrement, là, où, au contraire, le message lancé par les maires du pays devrait inciter le gouvernement à se remettre en question.

Devant le tollé suscité par cette campagne inspirée du

mouvement « Balance ton porc » créé pour dénoncer les violences faites aux femmes (une récupération plus que douteuse), le gouvernement et la majorité ont fini par se désolidariser. « Ce hashtag est totalement inadapté » reconnaît la vice-présidente du groupe LREM à l'Assemblée nationale, Amélie de Montchalin. « Il n'y a de notre côté aucune chasse à l'homme, aucune chasse au maire », a-t-elle affirmé sur Europe 1.

La semaine dernière, le ministre des Comptes publics, Gérard Darmanin, a lui aussi, fait machine arrière, assurant, main sur le cœur, connaître « la difficulté d'être un élu local ». Hashtag #LeMalEstFait. Sabrina Guintini